

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro d		de permis		Date d'inspection		
CAROL LEVESQUE	2007695				Le 13 août 2019		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Garderie des P'tits Amis 1							
Adresse							
27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste					
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;		39(2)(a) 3		30 août 2019			
Commentaires :							
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.		39(2)(b)		30 août 2019			
Commentaires : les médicaments sont présentement en haute	ur.						
Commentaires généraux							
La garderie rencontre les exigences de la Loi Service à la fonction du ratio et des dossiers d'incident.	petite enf	fance	e et ses	règlen	nents sur le	s permis en	
original signé par Pascale Dumont-Levesque			ا	13 ac	oût 2019		
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate	L	<i>,</i> 10 ac	Jul 2013		
original signé par Carol Levesque			l <i>e</i>	e 13 ac	oût 2019		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	Date			2010		